

Délibération 1.1

Tarification 2024 des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées dépendantes, pour personnes en situation de handicap, pour l'enfance, la jeunesse et la famille relevant de la compétence départementale

Amendement déposé par Sophie HERVE

Au nom du groupe de la Gauche combative, communiste et républicaine

Partie de la rédaction actuelle de la délivération visée par l'amendement

Partout où la délibération indique un taux exceptionnel départemental moyen d'évolution des budgets de :

- 5 %

Il est proposé d'indiquer :

- 5,5 %

Et

Partout où la délibération indique un taux exceptionnel départemental moyen d'évolution des budgets de :

- 4 %

Il est proposé d'indiquer :

- 4,5 %